

Beauvais, le 20 mars 2020



Le Préfet de l'Oise

et

L'Inspectrice d'académie
Directrice Académique des Services de
l'Éducation Nationale de l'Oise



Secrétariat général

Dossier suivi par :
E. COMPAGNON
IA-DASEN

Réf. :
SP/N° / 2019-2020

Tél. 03.44.06.45.18
Fax : 03.44.48.67.25
Mèl : ce.dsden60@ac-amiens.fr

22, avenue Victor Hugo
60025 BEAUVAIS CEDEX

Horaires d'accueil du public
et d'accueil téléphonique
du lundi au vendredi :
- de 8h30 à 12h30 et
- de 13h30 à 17h30

Depuis le 16 mars, un service d'accueil de la petite section à la classe de 3^{ème} est mis en place pour les enfants des personnels soignants et médico-sociaux indispensables à la gestion de la crise sanitaire et sans solution de garde. La prise en charge des élèves est réalisée en groupes de 10 élèves maximum, dans le strict respect des consignes sanitaires et des gestes barrières. Cet accueil est organisé par les directeurs d'école ou les chefs d'établissement sur notre département.

Compte tenu du caractère exceptionnel de la situation à laquelle doivent faire face les personnels soignants sans solution de garde, le dispositif d'accueil proposé est étendu sur l'ensemble du territoire national aux jours de fermeture des écoles dès cette fin de semaine (samedi 21 mars et dimanche 22 mars).

Cette mesure nécessite que vos équipes se mobilisent auprès des personnels de l'Éducation nationale pour appuyer une telle démarche. Le cadre permettant de sécuriser le dispositif (utilisation des locaux, intervention des personnels de l'Education nationale et des intervenants extérieurs) est mis en ligne dans la FAQ du Ministère de l'Education Nationale.

Nous vous rappelons quelques points nécessaires à la mise en place des pôles d'accueil dans vos communes :

1. Les solutions d'accueil pour samedi et dimanche doivent permettre de regrouper les enfants en petits groupes sur quelques sites avec la logistique associée (transports, nettoyage des locaux, restauration, péri – scolaire) ;
2. Dans les pôles ainsi identifiés, les solutions d'accueil peuvent faire appel à différents types de personnels :
 - Personnels enseignants volontaires ;
 - Services civiques volontaires,
 - Personnels territoriaux intervenant dans le péri – scolaire ou dans les centres de loisirs.
 - Intervenants des associations.

Sur le département, les Inspecteurs de circonscription du 1^{er} degré ainsi que les chefs d'établissement se sont déjà rapprochés de vous pour la mise en œuvre du dispositif et nous vous remercions vivement de votre engagement

Louis LE FRANC

Emmanuelle COMPAGNON